



INSCRIPTIONS MODALITE 'E-LEARNING' 2026 – 2027

! La période d'inscription à Montpellier Management en modalité E-Learning ouvre le 01/09/26 jusqu'au 28/09/26.

Après étude de votre dossier, la commission pédagogique a retenu votre candidature sous réserve de justifier du diplôme requis. Votre formation à l'Institut Montpellier Management modalité E-Learning en partenariat avec le CNED nécessite une double inscription à la fois au CNED et à l'Université de Montpellier. Vous trouverez ci-dessous des informations et les étapes à suivre.

ETAPES A SUIVRE POUR UNE INSCRIPTION EN FORMATION EN PARTENARIAT AVEC LE CNED

ETAPE 1 : Avant toute inscription à l'Université de Montpellier (E-Learning), il faut créer un compte et vous inscrire auprès de notre partenaire le CNED : <https://www.cned.fr/faq/compte-client>

NB. : les étudiants apprentis ne s'inscrivent pas au CNED et sont exemptés de cette étape 1.

Votre mail de notification d'acceptation (Parcoursup/ E-Candidat / MonMaster) atteste que vous avez le droit de vous inscrire au CNED. Votre attestation d'inscription au CNED fait partie des justificatifs demandés pour finaliser votre inscription à l'UM en 'E-Learning'.

Les frais d'inscription auprès du CNED varient selon la formation et le mode choisie (Formation Initiale, Formation Continue, Formule Autonomie etc.). Veuillez lire attentivement les Conditions Générales de Vente des formations du CNED. L'inscription administrative universitaire ne sera finalisée qu'une fois votre inscription au CNED validée.

Rappel : pas d'inscription au CNED avec un statut apprenti.

ETAPE 2 : Créez votre compte et obtenez votre attestation CVEC (voir des informations page 5).

ETAPE 3 : Complétez votre dossier d'inscription UM (Institut Montpellier Management - modalité E-Learning) Ce dossier est composé de **i)** un Formulaire d'Inscription Administrative **ii)** des pièces justificatives pédagogiques ; **iii)** des pièces justificatives administratives **iv)** un titre de paiement / attestation de bourse ; **v)** une attestation d'inscription au CNED, **qui peut être envoyée dans un deuxième temps ;** et **vi)** *si nécessaire*, une autorisation d'inscription pour mineur.

Merci d'envoyer votre dossier d'inscription UM **PAR VOIE POSTALE** au plus tard le **28/09/2026** à :

Université de Montpellier

Montpellier Management

Service EADN -E-Learning - Inscriptions (préciser votre niveau L1, L2, L3, M1 ou M2)

Campus Richter, Rue Vendémiaire, Bâtiment D bureau 202

CS 19519 34960 Montpellier Cedex 2

Si vous êtes déjà titulaire d'un contrat d'apprentissage avant la fermeture des inscriptions le 28 septembre 2026 :

- Vous n'aurez aucune inscription à faire auprès du CNED ;
- Vous n'aurez également pas à régler les droits d'inscription à l'Université de Montpellier ;
- En revanche vous devrez obligatoirement vous acquitter du paiement de la CVEC ;
- Une copie de votre contrat d'apprentissage ainsi que votre certificat d'engagement vous sera demandée comme justificatifs avec votre dossier d'inscription UM (E-Learning).

Si vous n'avez signé aucun contrat avant la fermeture des inscriptions le 28 septembre 2026 :

Vous devrez régler les frais de formation auprès du CNED ainsi que les droits d'inscription universitaires et la CVEC (N.B.: Ces deux derniers règlements ne seront pas dus si vous êtes titulaire d'une bourse).

Vous aurez donc jusqu'au **30 novembre 2026** pour trouver un apprentissage au titre de la formation que vous préparez. Toutefois, si vous signez un contrat d'apprentissage au plus tard le 30 novembre, le CNED procèdera au remboursement de vos frais de formation, et l'UM vos frais d'inscription.

CFA CONTACTS

Au préalable, il est obligatoire que l'apprenti.e se soit inscrit.e sur la plateforme du CFA EnSup-LR : <https://ensup34.ymag.cloud/index.php/preinscription/> en munissant des informations suivantes :

- Numéro INE (à retrouver sur votre relevé de notes du BAC)
- Copie de votre pièce d'identité (CNI, Passeport...)
- Copie de votre dernier contrat d'apprentissage (si vous avez déjà été apprenti)
- Copie de votre diplôme pré-requis

Pour toute demande pour la mise en place d'un contrat : cfa-da@ensup-lr-ext.zendesk.com

Dès lors que le contrat est mis en place :

cfa-adm@ensup-lr-ext.zendesk.com

Après avoir effectué votre inscription, vous recevrez un courriel pour créer un compte sur la plateforme. STUDEA dans un délai maximum de 72 heures. Assurez-vous de conserver vos informations de connexion afin de pouvoir suivre chaque étape de l'avancement de votre dossier (pensez à vérifier vos mails indésirables).

UN TIERS PRENDRE EN CHARGE VOTRE FORMATION (HORS APPRENTISSAGE)

Un tiers prend en charge votre formation (hors apprentissage)

En fonction de votre statut et de votre âge, votre formation peut, sous certaines conditions, être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue par votre employeur, les institutions publiques (l'État, les régions, France Travail etc.) ou les organismes collecteurs (Fongécif, Agefos PME, etc.) dans le cadre de différentes mesures mises en place à cet effet (CPF, CIF, CFP...).

Notre partenaire, le CNED, vous propose aussi une documentation spécifique à propos du financement de la formation qui vous intéresse : <https://www.cned.fr/financer-sa-formation>

Pour toutes demandes, devis ou autres données financières vous devez vous adresser au

Université de Montpellier

Service Formation Continue

Espace Richter

Rue Vendémiaire – Bât. E – CS 29555

34961 Montpellier cedex 2

<https://sfc.edu.umontpellier.fr>

/

sfc-moma@umontpellier.fr

Début de cours & outils d'enseignement

A l'Université, les cours en modalité E-Learning débuteront sur notre Plateforme d'enseignement 'moma-online' le lundi **28 septembre 2026**.

Une réunion d'information de rentrée en visio est prévue le **mercredi 23 septembre 2026** de 9H30 à 12H00 en visioconférence. Pour recevoir un lien d'accès, merci de confirmer votre participation par mail : inscription.regroupement.moma@gmail.com

Toutes les informations évoquées lors de cette matinée seraient mises en ligne par la suite en replay.

Dans un second temps, vous aurez des exercices de prise en main de la plateforme d'enseignement à effectuer avant la rentrée du 28 septembre 2026. A cet effet, vos identifiants d'accès ainsi que les consignes vous seront envoyés par mail le 23 septembre 2026 dans le courant de l'après-midi, il conviendra de vérifier vos messages, y compris les indésirables (spam).

Examens

Les examens semestriels terminaux Session 1 pour le L1, L2, L3 et M1 auront lieu **en présentiel à Montpellier** la semaine du 11-15 janvier 2027 (matières du semestre 1), et la semaine du 18-22 mai 2027 (matières de semestre 2), sous réserve de modification.

Des examens de Session 2 (rattrapages) seront organisés, **en présentiel à Montpellier** fin juin (les dates exactes seront communiquées ultérieurement).

Cartes Etudiantes

La carte étudiante (CMS) sera délivrée / actualisée uniquement en cas d'inscription finalisée. Pour des nouveaux étudiants, la carte est à récupérer sur place pendant la période d'examens du semestre 1. Pour toute personne inscrite et qui est déjà en possession d'une carte, cette dernière sera mise à jour pendant la période d'examens avec un autocollant pour l'année 2026/2027.

Pour toute demande de renseignement concernant l'inscription administrative universitaire en E-Learning, merci de contacter le Service EADN : moma-elearning-inscriptions@umontpellier.fr

**NB : Fermeture estivale de Montpellier Management :
24/07/26 (17H00) - 24/08/26 (07H30)**

**NB : Période d'inscription à l'Université de Montpellier,
(Montpellier Management) en E-Learning :
01/09/26 - 28/09/26 inclus.**

L'ENTREE EN VIGEUR DES DROITS DIFFERENCIES A L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER - RENTREE 2026

L'Université de Montpellier a mis en place les droits différenciés selon le Décret n° 2026-385 du 19 mai 2026 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Toute personne qui pense être concernée par les droits différenciés, merci de consulter notre site : <https://www.montpellier-management.fr/etudiants/droits-differencies-2026-2027/>

Si votre situation n'est pas évoquée dans le tableau (voir **ANNEXE 1 – p6**), vous pouvez aussi obtenir des renseignements en contactant : droits-inscription@umontpellier.fr

Diplôme préparé 2026	NON assujetti aux frais différenciés	Assujetti aux frais différenciés
Diplôme national relevant du cycle de Licence		
Licence : L1 / L2 / L3	178 €	2902 €
Diplôme national relevant du cycle de Master		
Master : M1 / M2	255 €	3950 €

Lorsqu'un étudiant relève de la Formation Continue, il est soumis au tarif de formation continue fixé par l'établissement. Les droits différenciés ne sont pas appliqués, et donc ne s'ajoutent pas à ce tarif comme un coût supplémentaire.

Les étudiants inscrits en formation en apprentissage ne sont pas concernés par le paiement des droits différenciés.

Il faut joindre OBLIGATOIREMENT à votre dossier d'inscription un titre de paiement pour les frais d'inscription universitaire :

1 chèque issue d'une banque Française, libellé en euros (€), et signé par le /la titulaire du compte à l'ordre de **L'Agent comptable de l'UM**. (Les frais universitaires sont distincts de ceux du CNED).

Dans l'impossibilité de fournir un chèque d'une banque Française, merci de contacter le service EADN: moma-elearning-inscriptions@umontpellier.fr .

Dès que vous le recevez, joindre également votre **attestation d'inscription au CNED** (ce document peut être envoyé dans un deuxième temps).

Informations concernant les bourses

Pour toute personne boursière, la notification de bourse 2026-2027 doit impérativement mentionner **l'Université de Montpellier** comme établissement, en précisant le niveau (**ex. Licence générale 2ème année**). Si ce n'est pas le cas, rapprochez-vous du CROUS pour faire la modification, en utilisant votre notification d'acceptation. L'Université demande toujours un chèque pour les frais d'inscription, dans le cas éventuel où aucune bourse ne serait attribuée. Ce chèque ne sera pas encaissé en cas d'exonération des frais.

NB. : Notez que les points de distance affichés sur l'attestation ne sont pas pris en compte avec la modalité E-Learning. L'enlèvement des points pourrait éventuellement entraîner un changement de situation (i.e. ; non-boursier), surtout les catégories OBis.

Dès lors que vous êtes autorisé(e) à vous inscrire en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur français public ou privé à la rentrée 2024, vous devez vous acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC). Cette contribution est destinée à l'accueil et à l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Elle sert également à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

Elle doit être acquittée chaque année auprès du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Son montant est de **105 euros** (2026-2027).

Si vous vous inscrivez à plusieurs formations lors d'une même année universitaire, que ce soit dans le même établissement ou dans des établissements différents, cette contribution n'est due qu'une seule fois. Vous êtes exonérés de cette contribution si vous vous inscrivez en formation continue ou si :

- Vous êtes titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur ;
- Vous avez un statut de réfugié ;
- Vous êtes bénéficiaire de la protection subsidiaire ;
- Vous êtes demandeur d'asile bénéficiant du droit à se maintenir sur le territoire.

NB : l'apprentissage ne relevant pas de la formation continue, les apprentis sont assujettis à la CVEC. L'employeur peut éventuellement la prendre en charge.

Quelle que soit votre situation, il vous faut suivre les étapes ci-dessous avant d'entamer toute démarche d'inscription administrative à l'université, votre inscription ne pourra pas être traitée sans l'attestation d'acquiescement ou d'exonération.

CREEZ ET ACTIVEZ VOTRE COMPTE CVEC.

- 1) Connectez-vous à l'adresse suivante : [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr)
Renseignez vos données personnelles et acquittez-vous de la CVEC. Vous avez la possibilité de payer en ligne par carte bancaire ou rendez-vous dans le réseau FDJ agréé Nirio pour payer en espèces. Si vous êtes boursier(e) de l'enseignement supérieur, vous serez automatiquement exonéré(e). Si vous faites une demande d'exonération à un autre titre, vous devrez déposer les pièces justifiant de votre situation dans votre espace, et recevrez une réponse du CROUS à votre demande.
- 2) Téléchargez votre attestation d'acquiescement / d'exonération de la CVEC depuis la plateforme [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr), celle-ci (document avec QR code) vous sera demandée lors de votre inscription administrative à l'université.
- 3) Procédez à votre inscription administrative universitaire.
L'Université s'assure que vous vous êtes acquitté.e de la CVEC, et vous demande de présenter votre attestation (document avec QR code) d'acquiescement ou d'exonération. Ce certificat fait partie des justificatifs demandés lors de votre inscription universitaire.

Annexe 1 : Tableau récapitulatif concernant les Droits d'Inscription - rentrée 2026

	NON assujetti aux droits différenciés (droits d'inscription nationaux)	ASSUJETTI aux droits différenciés	EXONERATIONS DE PLEIN DROIT
Diplôme national du cycle de Licence L1 / L2 / L3	178 €	2902 €	0 €
Diplôme national cycle de Master M1 / M2	255 €	3950 €	0 €
Critères	• Les étudiants de nationalité française • Les ressortissants de l'UE, de l'EEE, de Monaco, d'Andorre, du Québec ou de Suisse • Les réfugiés, les bénéficiaires de la protection subsidiaire, ainsi que leurs enfants • Les résidents de longue durée en France, ainsi que leurs enfants mineurs • Les domiciliés fiscaux en France depuis plus de 2 ans (rattachés au foyer fiscal) fournissant l'avis d'imposition 2025 pour revenus 2024 & avis 2026 pour revenus 2025 (sinon l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu) • Étudiants inscrits à l'UM en 2025-2026 et qui s'inscrivent en 2026-2027 dans la même mention et le même cycle • Etudiants inscrits en Formation Continue • Titulaires d'un titre de séjour à jour portant la mention : - « Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'UE, EEE & Suisse » - « Carte de séjour directive 2004/38/CE » - « Carte de résident » - « Carte de résident longue durée - UE » « Carte de séjour permanent - Article 50 »	• Etudiants extracommunautaires non concernés par les situations listées dans la colonne « non assujetti aux droits différenciés »	• Etudiants communautaires & extracommunautaires avec statut Boursier (notamment des bénéficiaires de bourses d'enseignement supérieur accordées par l'État notamment les bourses sur critères sociaux (BCS) et les bourses du gouvernement français (BGF) accordées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères) • Etudiants communautaires & extracommunautaires avec statut Apprenti (2026/2027) • Pupilles de la Nation ou de la République



Modalité E-Learning 2026 / 2027

Formulaire d'Inscription Administrative

Année d'inscription – formation souhaitée (Ex : L1 Droit, L2 Economie...) :

N° BEA ou INE*
(Obligatoire)

N° carte étudiant UM

*numéro inscrit sur votre relevé de note du baccalauréat ou remis par le dernier établissement fréquenté si vous venez d'une autre université ou d'un IUT. Veuillez transcrire le chiffre 0 par Ø pour le différencier de la lettre O.

Nom

Nom marital / Nom d'usage

Prénom 1

Prénom 2

Prénom 3

Date de naissance (jj/mm/aaaa)

Sexe M ☐ F ☐

Nationalité

Département de naissance

Pays de naissance

Ville de naissance

Arrondissement

Service National (cocher la case correspondant à votre situation)

☐ Attestation JDC ou JAPD

☐ En attente de l'attestation

☐ Exempté

☐ Service accompli

Accueil et accompagnement des étudiantes et étudiants en situation de handicap (hors IFSI)

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez cocher cette case ☐

Vous souhaitez pouvoir bénéficier de mesures d'aménagement d'études et/ou d'examens : Oui ☐ Non ☐

Si oui, vous devez effectuer une demande en ligne. Pour cela, consultez la page internet du service Handiversite :

<https://www.umontpellier.fr/campus/sante-social-et-handicap/etudiants-et-handicap>

Les étudiants en IFSI doivent s'adresser directement à leur institut.

En quelle année(*) êtes-vous entré(e) dans l'enseignement supérieur français (université, CPGE, BTS, IUT, etc.) ?

En quelle année(*) êtes-vous entré(e) dans une université française ?

Préciser laquelle

En quelle année êtes-vous entré(e) à l'Université de Montpellier

(*) préciser l'année universitaire – exemple : 2023/2024, 2025/2026, ...)

Baccalauréat ☐ ou Équivalent (DAEU,...) ☐ Diplôme d'accès à l'enseignement supérieur (hors France) ☐

Année d'obtention *

Mention

Établissement

N° du département (si étranger 099)

Série

Si vous avez obtenu votre baccalauréat depuis 2021 préciser l'intitulé complet des spécialités choisies :

Spécialité 1 de terminale :

Spécialité 2 de terminale :

Spécialité de première (non maintenue en terminale) :

Adresse fixe

Adresse (n°, rue, avenue, ...)

Complément d'adresse (bâtiment, appartement, ...) :

Commune

Code postal

Pays

Téléphone

Adresse de l'étudiant(e) pour l'année en cours

Type d'hébergement ☐ Domicile parental ☐ Logement personnel ☐ Résidence ou cité universitaire pour l'année en cours

Adresse

Commune

Code postal

Pays

Tél. fixe

Tél. portable

Mail perso.

Régime d'inscription

- ☐ Formation initiale ☐ Formation continue financée ☐ Reprise d'études non financée
☐ Formation par apprentissage ☐ Formation par professionnalisation

Statut

- ☐ Étudiant ☐ Stagiaire de formation continue ☐ Apprenti

Exercez-vous une activité professionnelle rémunérée (même à temps partiel) ? ☐ Oui ☐ Non

Précisez laquelle

Quotité travaillée :

- ☐ Temps complet
☐ Temps partiel supérieur ou égal au mi-temps
☐ Temps partiel inférieur au mi-temps
☐ Étudiant hospitalier

Profession du chef de famille / parent 1 (*)

Profession de l'autre parent (*)

(*) À défaut, de la ou des personne(s) ayant l'autorité parentale

Contribution à la Vie Etudiante et de Campus

n° - -

Plus d'infos sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

☐ Exonération

Motifs d'exonération de la CVEC :

- ☐ Bourses sur critères sociaux : échelon ☐ notification conditionnelle ☐ notification définitive
☐ Réfugié ☐ Demandeur d'asile ☐ Bénéficiaire de la protection subsidiaire
☐ Autre, à préciser :

Échanges internationaux – Mobilité encadrée

Si vous vous inscrivez dans le cadre d'un échange international, précisez :

- ☐ Partant de l'UM ☐ Arrivant à l'UM Pays Établissement
☐ ERASMUS + ☐ ERASMUS MUNDUS ☐ Accord Interuniversitaire
☐ Autre, à préciser :

Dernier établissement fréquenté

- | | | |
|--|--|---|
| ☐ LY - LYCÉE | ☐ 03 - ÉCOLE DE COMMERCE | ☐ 13 - ÉCOLE D'ARCHITECTURE |
| ☐ 00 - UNIVERSITÉ | ☐ 04 - ÉCOLE D'INGÉNIEURS | ☐ 15 - AUTRE (INSPE ...) |
| ☐ 01 - BTS | ☐ 05 - ÉTAB. PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE | ☐ 20 - ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE |
| ☐ 02 - CPGE | ☐ 10 - ÉTAB. ÉTRANGER D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | ☐ 21 - ÉTAB. DE FORMATIONS PARAMÉDICALES OU SOCIALES |
| ☐ 16 - IUT | ☐ 11 - ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE | |

Nom de cet établissement Département ou pays Année

Situation au cours de l'année précédente

- | | |
|---|---|
| ☐ A - Enseignement secondaire | ☐ S - Autre établissement que A, B, C, D, E, M, H |
| ☐ B - BTS | ☐ Q - Établissement étranger d'enseignement secondaire |
| ☐ C - IUT | ☐ R - Établissement étranger d'enseignement supérieur |
| ☐ D - CPGE | ☐ T - Non scolarisé et jamais entré dans l'enseignement supérieur Français |
| ☐ E - École et formation d'ingénieurs | ☐ U - Non scolarisé mais déjà entré dans l'enseignement supérieur Français (reprise d'études) |
| ☐ G - Enseignement par correspondance | ☐ W - Non scolarisé l'année précédente, mais précédemment entré dans l'enseignement supérieur à l'étranger |
| ☐ H - Université (hors IUT, École d'ingénieurs universitaire) | |
| ☐ J - École de management (École de commerce, gestion) | |
| ☐ K - Autre établissement sise (ens, Institut catholique, ...) | |
| ☐ M - INSPE | |

Nom de l'établissement fréquenté l'année précédente Département ou pays

Type du dernier diplôme obtenu

- | | |
|---|---|
| ☐ Baccalauréat | ☐ Diplôme d'Etat d'infirmier |
| ☐ Attestation PEIP | ☐ Master |
| ☐ BTS | ☐ Diplôme de formation générale grade licence |
| ☐ DUT | ☐ Diplôme de fin de second cycle des études de santé |
| ☐ DEUST | ☐ Diplôme d'ingénieur |
| ☐ Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE | ☐ Diplôme d'établissement étranger supérieur |
| ☐ Licence | ☐ Diplôme d'établissement étranger secondaire |
| ☐ Licence professionnelle ☐ En 1 an ☐ En 3 ans | ☐ Autre diplôme obtenu si vous ne le trouvez pas dans la liste : |
| ☐ BUT | <input type="text"/> |

Département ou pays d'obtention

Année

Autre établissement fréquenté pour l'année universitaire d'inscription

Si vous êtes inscrit(e) dans un autre établissement pour l'année en cours, précisez le type d'établissement :

- ☐ Université ☐ CPGE ☐ INSPE ☐ Autre

Nom de l'établissement

Pays

(Joindre le certificat de scolarité)

Autre(s) inscription(s) éventuelle(s) à l'Université de Montpellier pour la même année universitaire

Intitulé de la formation préparée

Faculté / Ecole / Institut :

Intitulé de la formation préparée

Faculté / Ecole / Institut :

Situations particulières

- ☐ Bourses d'études sanitaires et sociales de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
- ☐ Bourse du gouvernement français (Ministère des Affaires Etrangères) pour les étudiants internationaux
- ☐ Partenariat Etranger/ Programme extracommunautaire pour les étudiants internationaux
- ☐ Pupille de la Nation / Pupille de la République

Etudiants internationaux – Hors programme d'échange

Votre situation :

- ☐ Etudiante ou étudiant de nationalité d'un Etat de l'UE, de l'EEE, de la confédération Suisse, de Monaco et d'Andorre
- ☐ Résidente ou résident longue durée ou membre de la famille d'un citoyen de l'UE, EEE, de la confédération Suisse
- ☐ Etudiante ou étudiant Québécois ☐ Carte d'assurance maladie québécoise
- ☐ Bénéficiaire d'un statut de Réfugié ☐ Bénéficiaire de la Protection Subsidiaire
- ☐ Inscrit en CPGE (en parallèle de la licence) ☐ Domicilié fiscalement (ou rattaché à un foyer fiscal) en France depuis au moins 2 ans (au 01/01/2026)
- ☐ Non concerné(e) par les situations précédentes

Université de Montpellier

Informations générales

Régimes Spéciaux d'Etudes :

Si vous souhaitez obtenir des informations relatives aux régimes spéciaux d'études, nous vous invitons à en prendre connaissance via le lien : <https://www.umontpellier.fr/formation/regime-special-detudes>

SUAPS (faire du sport)

Suite à votre inscription administrative et si vous souhaitez pratiquer un ou des sport(s) nous vous invitons à consulter le site : <https://www.umontpellier.fr/campus/sport>

Certaines UEI donnent accès à une UE sportive évaluée. Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre scolarité.

Mode de paiement des droits d'inscription / Veuillez-vous munir d'un des modes de paiement suivant :

☐

☐ Chèque d'une banque française

L'étudiant(e) soussigné(e) certifie exacts les renseignements portés sur ce document et s'engage :

- à signaler toutes modifications de sa situation intervenant durant l'année universitaire,
- déclare sur l'honneur ne pas avoir pris d'inscription dans une autre université pour le(s) même(s) diplôme(s),
- ni faire l'objet de sanction disciplinaire ou de mesure d'exclusion,
- à prendre connaissance de la « Charte informatique pour la sécurité et le bon usage du système d'information informatisé de l'Université de Montpellier » accessible sur l'ENT.

Pour la délivrance de la carte étudiant, l'Université de Montpellier procède selon les modalités d'organisation de l'UFR/Ecole/Institut : soit à une prise de photo par caméra au moment de l'inscription, soit à la numérisation d'une photo d'identité récente aux normes définies par le Ministère de l'Intérieur.

☐

Je suis informé(e) que ma photo ne sera utilisée qu'à des fins administratives dont l'édition de ma carte multiservice, trombinoscope.

Information relative à la protection des données à caractère personnel :

Les informations collectées dans ce dossier sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Université de Montpellier (163 rue Auguste Broussonet - 34090 MONTPELLIER) pour :

- la gestion administrative de la pédagogie et de la scolarité des étudiants (gestion des inscriptions via notamment des services numériques, gestion comptable des paiements et remboursements de droits, préparation des sessions d'examens et gestion des épreuves, saisie des notes et résultats, gestion des stages, gestion des thèses, gestion des extractions pour la CPAM, gestion des dossiers sociaux des étudiants auprès du Crous) ;
- la réalisation de traitements à des fins de statistiques ;
- la mise en œuvre d'enquêtes sur les conditions de vie des étudiants ;
- l'accès à certains services de l'université (activités sportives hors maquettes, médecine préventive, service commun de documentation (SCD) ;
- l'accès à certains services informatiques (ENT, MOODLE, universités numériques thématiques) ;
- l'organisation des élections des représentants des usagers aux différentes instances de l'Université.

Le traitement de ces données est nécessaire à l'exécution de la mission de formation initiale et continue dévolue au service public de l'enseignement supérieur par l'article L123-3 du Code de l'éducation.

L'ensemble des champs à renseigner sur le dossier est obligatoire. A défaut, l'établissement ne serait pas en mesure de gérer la scolarité de l'étudiant et de permettre à celui-ci d'accéder aux différents services proposés.

Les données personnelles recueillies ici en format papier sont conservées pour une durée d'utilité administrative de 10 ans, et en version informatique pour une durée de 50 ans.

Les destinataires de ces données sont :

- les universités et écoles partenaires de l'Université de Montpellier ;
- les éditeurs de contenus ou de services pédagogiques liés à l'Université de Montpellier ou accessible via l'ENT ;
- les autorités de tutelles (le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Rectorat) ;
- les organismes liés à la vie étudiante tels que le Crous, le Cnous, la CPAM ;
- les partenaires de l'Université de Montpellier tels que le Céreq, Ernst & Young, le bureau Veritas, AFNOR, la Région Occitanie, la DRESS, l'Observatoire National de la Vie Etudiante, les centres de formation d'apprentis.

Conformément au RGPD, vous disposez :

- des droits d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles ;
- du droit à la limitation du traitement de vos données personnelles ;
- du droit d'opposition au traitement de vos données personnelles.

Pour l'exercice de ces droits ou pour toute question relative aux traitements de données à caractère personnel, vous pouvez contacter le **Délégué à la Protection des Données de l'Université de Montpellier** (dpo@umontpellier.fr).

Par ailleurs, vous pouvez, le cas échéant, introduire une réclamation auprès de la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés** (www.cnil.fr)

Date

Signature



SERVICE EADN 'E-LEARNING' - Inscriptions 2026 - 2027
Ce document est à joindre obligatoirement aux pièces demandées
Les pièces en gras sont bloquantes pour l'inscription

NOM DE FAMILLE..... **Prénom(s)** :
FORMATION - (ex. L1 GESTION etc.) :

		PIECES A FOURNIR POUR UN DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE – envoi par courrier MODALITE E-LEARNING - ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027
UM 1^{ère} Inscription	Réinscription UM	<u>PIECES ADMINISTRATIVES</u>
●	●	Copie de votre carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité plus, si nécessaire, un titre de séjour (en cours de validité) / récépissé de demande (fournir titre de séjour à la scolarité dès réception).
●	●	Attestation nominative CVEC pour l'année universitaire en cours (document avec un QR code)
●	●	Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le formulaire «autorisation d'inscription pour étudiant(e) mineur(e)»
●		Si vous êtes de nationalité française et né à partir de 1983, une copie du certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) ; NB. : une attestation Service National Universel ne vaut pas une « attestation JAPD /JDC »
●		1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française, avec nom et prénom au dos
●	●	Si vous étiez déjà inscrit(e) à l'UM ou dans un établissement français de l'enseignement supérieur, une copie de votre carte étudiant(e) ou scolo pass
●	●	Déclaration sur l'honneur remplie par vos soins valant justificatif de domicile (formulaire à remplir avec pack info)
●	●	Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité / attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2025-2026 mentionnant le nom de l'étudiant(e) (copie)
●	●	Dès que possible, fournir votre attestation d'inscription au CNED (l'envoi de cette attestation au service EADN Inscriptions E-Learning peut s'effectuer dans un deuxième temps.)
		<u>PIECES PEDAGOGIQUES</u>
●		Si vous êtes bachelier(e) de l'année, le relevé des notes du baccalauréat avec le n° INE (copie)
●		Si vous êtes déjà bachelier(e), le diplôme du baccalauréat (copie) et tout document portant le n° INE
●		Si vous êtes étudiant(e) international(e), le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée si le document n'est pas rédigé en français (copie)
●		Si vous avez déjà été inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou diplômes obtenus depuis le baccalauréat (copie)
●	●	Si vous êtes admis(e) via Parcoursup ou MonMaster ou eCandidat, la notification d'acceptation / attestation de décision / mail de confirmation eCandidat
●	●	Si vous êtes étudiant(e) salarié(e), une copie de votre contrat de travail avec une attestation de l'employeur mentionnant votre appartenance actuelle à l'entreprise.
		<u>PAIEMENT/SITUATIONS D'EXONERATION DE PLEIN DROIT</u>
●	●	Titre de paiement : chèque en Euros à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE DE l'UM (virement pour ceux qui résident à l'étranger. [Montant des droits d'inscription tarif taux plein : Licence non assujetti droits différenciés 178€ / assujetti droits différenciés 2902€ Master non assujetti droits différenciés 255€ / assujetti droits différenciés 3950€]
●	●	Si vous êtes étudiant(e) hors UE, EEE, confédération Suisse, Monaco ou Andorre, Quebec, et fiscalement domicilié en France (ou rattaché à un foyer fiscal français) depuis + de 2 ans au 1er janvier 2026, il faut fournir : - l' avis d'imposition 2025 pour revenus 2024 - l' avis d'imposition 2026 pour revenus 2025 (sinon l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu) Les documents ci-dessous doivent préciser votre nom de famille et prénom(s).
●	●	Si vous êtes pupille de la Nation, le jugement du TGI ou si vous êtes pupille de la République, la décision de l'ONAC
●	●	Si vous êtes boursier(e), l'attestation/notification de la bourse 2026-27, avec l'Université de Montpellier comme établissement, et le bon parcours et niveau (ex L1 Gestion etc.). NB. Les points de distance attribués ne sont pas pris en compte pour les formations en E-Learning !
●	●	Si vous êtes apprenti(e), le contrat d'apprentissage et le certificat d'engagement du CFA EnSup-LR (copies)

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Article D.612-4 du Code de l'Education

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur & **Arrêté du 10 septembre 2019** relatif aux droits d'inscription de diplômés de santé dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du diplôme d'Etat d'infirmier.



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

AUTORISATION D'INSCRIPTION POUR ETUDIANTS MINEURS

Je soussigné(e).....,
certifie sur l'honneur agir en qualité de représentant légal de
....., et l'autorise à s'inscrire à
..... pour l'année universitaire 2026 /2027.

.

A....., le.....

Signature



Déclaration sur l'honneur

Décret 1277-2000 du 26 décembre 2000

Toute modification des éléments ci-dessous survenue en cours d'année doit être signalée auprès de la scolarité

État civil (conformément à la CNI ou au passeport)

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte... **Prénom(s) :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom d'usage : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
(Nom marital, d'un autre parent si mentionné sur la pièce d'identité)

Date de naissance : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

N° de téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. **Adresse e-mail :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse de l'étudiant(e) pour l'année en cours

Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Code postal : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. **Ville :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Chez : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Si vous êtes hébergé(e) par un tiers merci de mentionner son nom ci-dessus.

Adresse fixe

☐ Même adresse que celle déclarée ci-dessus

☐ Madame ☐ Monsieur **Nom :** **Prénom :**

Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Code postal : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. **Ville :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone des parents / représentant légal : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Personne à prévenir en cas de besoin ou d'urgence médicale

Désignation conseillée mais non obligatoire, la personne désignée doit être majeur

Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. **Prénom(s) :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

N° de téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

À ma demande, cette personne pourra être contactée par l'établissement si j'ai besoin d'être raccompagné à mon domicile ou accompagné dans des services de soins. Il me revient de l'informer de cette désignation et de m'assurer de son accord. Je peux changer cette personne à tout moment et dans ce cas, je m'engage à informer par écrit l'établissement.

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- ✓ déclare sur l'honneur être domicilié(e) à l'adresse indiquée ci-dessus,
- ✓ déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus et lors de l'inscription administrative,
- ✓ m'engage à signaler toute modification de situation durant l'année universitaire, auprès de la scolarité,
- ✓ déclare sur l'honneur que les copies des justificatifs fournis pour mon inscription administrative sont conformes aux originaux,
- ✓ déclare sur l'honneur ne pas avoir pris d'inscription dans une autre université pour le(s) même(s) diplôme(s), ni faire l'objet de sanction disciplinaire ou de mesure d'exclusion,
- ✓ m'engage à prendre connaissance de la « [Charte informatique](#) » pour la sécurité et le bon usage du système d'information informatisé de l'Université de Montpellier »,
- ✓ suis informé(e) que ma photo ne sera utilisée qu'à des fins administratives (carte multiservice, trombinoscope...),
- ✓ suis informé(e) que mon consentement est nécessaire afin de recevoir les alertes sur mon téléphone personnel en cas de risques majeurs ou d'attentat (vignette « RGPD » sur votre ENT),
- ✓ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Université de Montpellier, disponible sur l'ENT (notamment des articles 49 et 55 relatifs à l'usage des moyens de communication et au contrôle des connaissances, examens et concours) ou du chapitre 5 du règlement des Enseignements, des Études et des Examens.

Fait à Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., le Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature de l'étudiant(e)

Déclaration sur l'honneur

Décret 1277-2000 du 26 décembre 2000

Information relative à la protection des données à caractère personnel :

Les informations collectées dans ce dossier sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Université de Montpellier (163 rue Auguste Broussonet - 34090 MONTPELLIER) pour :

- la gestion administrative de la pédagogie et de la scolarité des étudiants (gestion des inscriptions via notamment des services numériques, gestion comptable des paiements et remboursements de droits, préparation des sessions d'examens et gestion des épreuves, saisie des notes et résultats, gestion des stages, gestion des thèses, gestion des extractions pour la CPAM, gestion des dossiers sociaux des étudiants auprès du Cnous) ;
- la réalisation de traitements à des fins de statistiques ;
- la mise en œuvre d'enquêtes sur les conditions de vie des étudiants ;
- l'accès à certains services de l'université (activités sportives hors maquettes, médecine préventive, service commun de documentation (SCD) ;
- l'accès à certains services informatiques (ENT, MOODLE, universités numériques thématiques) ;
- l'organisation des élections des représentants des usagers aux différentes instances de l'Université.

Le traitement de ces données est nécessaire à l'exécution de la mission de formation initiale et continue dévolue au service public de l'enseignement supérieur par l'article L123-3 du Code de l'éducation.

L'ensemble des champs à renseigner sur le dossier est obligatoire. A défaut, l'établissement ne serait pas en mesure de gérer la scolarité de l'étudiant et de permettre à celui-ci d'accéder aux différents services proposés.

Les données personnelles recueillies ici en format papier sont conservées pour une durée d'utilité administrative de 10 ans, et en version informatique pour une durée de 50 ans.

Les destinataires de ces données sont :

- les universités et écoles partenaires de l'Université de Montpellier ;
- les éditeurs de contenus ou de services pédagogiques liés à l'Université de Montpellier ou accessible via l'ENT ;
- les autorités de tutelles (le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Rectorat) ;
- les organismes liés à la vie étudiante tels que le Crous, le Cnous, la CPAM ;
- les partenaires de l'Université de Montpellier tels que le Céreq, Ernst & Young, le bureau Veritas, AFNOR, la Région Occitanie, la DRESS, l'Observatoire National de la Vie Etudiante, les centres de formation d'apprentis.

Conformément au RGPD, vous disposez :

- des droits d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles ;
- du droit à la limitation du traitement de vos données personnelles ;
- du droit d'opposition au traitement de vos données personnelles.

Pour l'exercice de ces droits ou pour toute question relative aux traitements de données à caractère personnel, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données de l'Université de Montpellier (dpo@umontpellier.fr).

Par ailleurs, vous pouvez, le cas échéant, introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).